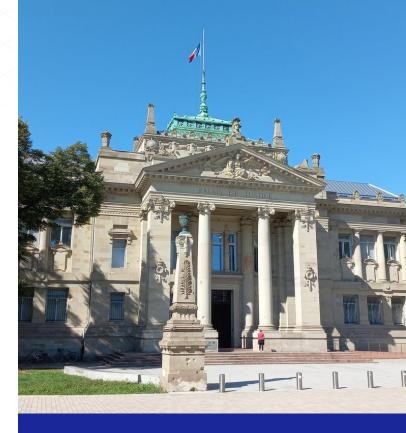
## Amélioration du confort thermique dans les locaux du palais de justice de Strasbourg (67)

SERUE Ingénierie, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre avec architecte A3M co-taitant, a réalisé un état des lieux et un diagnostic complet du bâtiment et de ses installations techniques dans le but de déterminer les défauts et de les solutionner, puis a ensuite mené les missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC et CSSI.

Le Palais de Justice de Strasbourg a été construit entre 1894 et 1897 dans le cadre de l'aménagement de la Neustadt.

De nombreux éléments qui composent le bâtiment sont inscrits au titre des monuments historiques, notamment les façades et toitures d'origine, les deux pylônes devant la façade principale et la clôture de la cour. En partie intérieure, ce sont le vestibule d'entrée, la salle des pas-perdus (incluant ses escaliers et ses galeries), ainsi que la salle d'audience et ses décors qui ont été retenus.





## Fiche technique du projet

Maître d'ouvrage : Agence publique pour l'immobilier

de la Justice (APIJ)

Architecte : A3M (Paris)

Budget : 3 100 000 €HT

Date de mise en service : 2025

Caractéristiques: Site occupé sensible / Rénovations

ciblées

**Surface:** 13 980 m<sup>2</sup>

Toutes les interventions à effectuer dans le cadre des améliorations du confort thermique des usagers sont encadrées par les règles relatives aux monuments historiques.

Il est prévu d'améliorer le chauffage et le rafraîchissement des locaux.

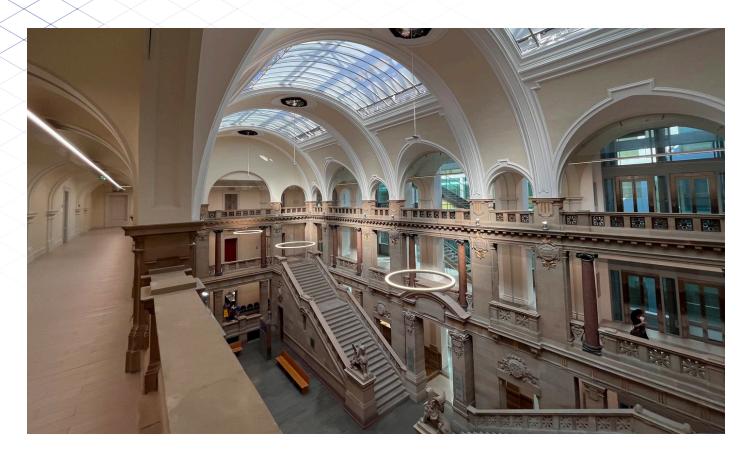
On projette le déplacement des groupes condenseurs. Des brasseurs d'air seront installés et les installations de traitement d'air existantes seront améliorées. Des sas thermiques seront également créés.

Afin de réduire la surchauffe estivale, des protections des vitrages seront mises en place. Dans les locaux du rez-de-chaussée au deuxième étage, un système d'occultation intérieure sera installé.









Les locaux seront cloisonnés afin de supprimer de l'inconfort.

Les parois au sous-sol feront l'objet d'un traitement de l'humidité.

Lors du test d'étanchéité à l'air, des inétanchéités ont été répertoriées. Ces défauts seront donc entièrement traités.

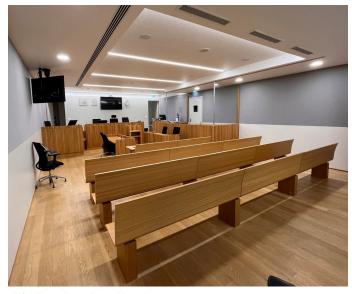
La planification des travaux devra tenir compte de l'activité spécifique de la Justice (21 salles d'audience dont une cour d'assises).

Sur ce projet, on retient en particulier la sensibilité du site qui présente des précautions spécifiques d'accès et d'exécution des travaux. Notamment, la mise en place de système de climatisation en milieu urbain très contraint.

## Il faut aussi noter qu'il s'agit d'un volet d'intervention nécessitant de multiples compétences :

- Climatisation,
- Acoustique,
- Définition de travaux en accord avec les monuments historiques,
- Économies d'énergie,
- Traitement de l'humidité par capillarité des parois dans le sous-sol (avec une dégradation avancée constatée).





Crédits photos : SERUE



